

Gérez votre budget grâce à la mensualisation



POURQUOI CHOISIR LA MENSUALISATION ?

1 je répartis mes dépenses d'eau et d'assainissement sur 11 mois.

2 je connais à l'avance les dates de prélèvement des acomptes et leur montant.

3 j'opte pour le prélèvement bancaire qui est un moyen de paiement pratique et sûr.

Tranquillité

Maîtrisez votre budget et les règlements de vos factures !

écologie

Simplicité

10 acomptes mensuels définis en fonction de votre facture de l'année précédente et une facture de régularisation le 11ème mois après la relève de votre compteur

Plus de timbre ou de plis à renvoyer, tout est automatisé.

Comment bénéficier du prélèvement mensuel ?

(pour vos prochaines factures)



- 1 Remplissez vos coordonnées sur le mandat de prélèvement, datez et signez le coupon détachable (ci-dessous).
- 2 Précisez le type de prélèvement souhaité : mensuel ou en une seule fois, à l'échéance.
- 3 Joignez un RIB avec le coupon détachable au :

Service de L'eau de Nevers Agglomération
124 route de Marzy
CS 900 41
58027 NEVERS Cedex



nevers
AGGLOMÉRATION

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

EN SIGNANT CE MANDAT, VOUS AUTORISEZ NEVERS AGGLOMÉRATION À ENVOYER DES INSTRUCTIONS À VOTRE BANQUE POUR DÉBITER VOTRE COMPTE CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE NEVERS AGGLOMÉRATION.

NOM DU TITULAIRE DU CONTRAT D'EAU : _____

DÉBITEUR (Joindre un RIB) Nombre de personne dans le logement

Coordonnées du titulaire du compte à débiter

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

E-mail _____

Référence client

Tél. ou Mobile

IBAN

BIC

Fait à _____

Date de signature

CRÉANCIER

NEVERS AGGLOMÉRATION
124 route de marzy
cs 90041
58027 nevers cedex
tél. : 03 86 61 81 60

PAIEMENT

Mensuel (le 7 de chaque mois)

En une seule fois (prélèvement à l'échéance)

Signature